

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMAL FAMILIER

PRODAF

JUIN 2025

N°3

mag

FOCUS ANIMALERIE

Le Mot du Président

Le Marché de l'Animal de compagnie

L'Animalerie

Le CQP Vente Conseil Animaux de Compagnie

Le Label Excellence Animalerie

L'Actualité Sociale

KLÉSIA

PRODAF

Syndicat des professionnels de l'animal familier



Chers adhérents,

C'est avec fierté et responsabilité que je vous présente le rapport moral du PRODAF pour l'année écoulée.
Une année de combats, d'avancées et de reconnaissance croissante pour notre secteur et notre syndicat.

Une représentativité consolidée

Tout d'abord, notre représentativité syndicale a connu une progression significative. Avec 38 % de représentativité, le PRODAF est aujourd'hui le premier syndicat patronal représentatif de la branche. Cette position est le fruit d'un engagement collectif et d'un travail de terrain quotidien. Elle nous donne une voix plus forte, plus légitime et plus entendue dans les négociations nationales et les concertations avec les pouvoirs publics.

Des réussites structurantes pour la profession

Cette année, plusieurs projets majeurs ont vu le jour grâce à notre implication :

La validation par le ministère du Travail du référentiel MOF AQUA,

symbole de l'excellence des savoir-faire de notre filière aquariophile.

Le CQP Vente Conseil en Animalerie, élaboré en partenariat avec l'OPCO,

qui renforce la professionnalisation et la montée en compétence des salariés du secteur.

Le lancement en phase de test de notre Label «Excellence Animalerie»,

qui concrétise notre engagement pour une éthique irréprochable et un bien-être animal au cœur de nos pratiques.

Ce label sera une référence pour les consommateurs et un outil de valorisation pour nos enseignes adhérentes.

L'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques des Animaux non domestiques en accord avec le ministère de la transition écologique

Une reconnaissance juridique attendue

Nous avons également obtenu des avancées significatives en matière de reconnaissance réglementaire :

L'intégration du statut des éleveurs au sein de notre convention collective,

ainsi que la clarification du lien avec l'élevage d'animaux de rente sous le régime agricole.

Le retrait de la proposition de loi portée par la députée Alexandra Martin sur l'interdiction de la cession des NAC, à la suite de plusieurs discussions constructives dans lesquelles nous avons su faire entendre la voix des professionnels.

Et surtout, la reconnaissance de l'article 18 de la loi du 30 novembre 2021,

la vente en ligne est autorisée pour les éleveurs et les animaleries.

Une parole désormais écoutée

Le Sénat, le ministère de l'Agriculture, ainsi que la DGAL nous consultent désormais régulièrement. Cette confiance des institutions est précieuse : elle témoigne de notre sérieux, de notre capacité à proposer et à défendre des solutions concrètes.

Nous poursuivons nos actions contre l'abandon, avec notamment un projet de recensement national des animaux via la déclaration fiscale, pour disposer enfin de données fiables sur la population animale en France.

Nous défendons aussi la reconnaissance exclusive des professionnels pour l'exercice et la cession d'animaux de compagnie, une exigence essentielle face à la croissance du marché et à certaines dérives.

L'année écoulée a renforcé notre légitimité, élargi notre champ d'action et confirmé notre rôle d'acteur de référence.

Le PRODAF est aujourd'hui un syndicat fort, structuré et engagé aux côtés des professionnels de l'animal familial.

Merci pour votre confiance, votre fidélité et votre mobilisation.

Ensemble, poursuivons nos avancées avec rigueur, passion et responsabilité.

LE MARCHÉ DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE

6,6 milliards

Après une hausse exceptionnelle de +11 % en 2023, le marché de l'animal de compagnie reste en croissance de +3 % en 2024, atteignant 6,6 milliards d'euros

Les chiens et chats restent les moteurs du marché (+3 % pour les produits canins, +5 % pour les articles félins).

- 61 % des consommateurs sont favorables à un nutriscore animal
- 23 % ont déjà acheté pour leur animal dans une enseigne discount type Action

Cette dynamique est portée par une augmentation du nombre d'animaux de compagnie (79 millions) ainsi qu'une attention croissante des propriétaires à leur bien-être et leur confort. www.adpac.pro



61%  des français possèdent au moins un animal

53%    en possèdent plusieurs

92€ / mois  le budget moyen des français pour leurs animaux, toutes familles confondues

Sources: Promanial, Facco, Odoxa

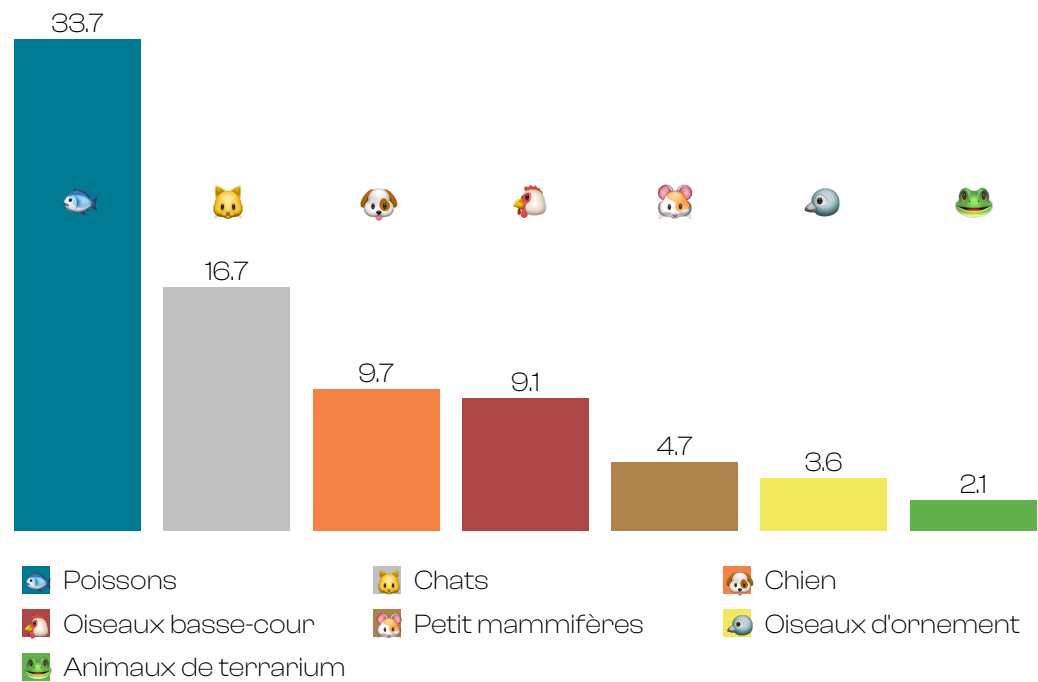
Bilan 2024 du marché des animaux de compagnie*

Famille	Répartition du CA TTC par famille de produits en 2024	Variation du CA TTC 2024/2023
Chien	39%	+3%
Chat	48%	+5%
Petit mammifère	3%	-3%
Oiseau d'élevage	1%	-6%
Animaux de la nature	2%	-6%
Basse-cour	3%	-7%
Aquariophilie	3%	-7%
Bassin	0%	-5%
Terrariophilie	1%	-4%
Total	100%	+3%

*Sur le périmètre de la grande distribution alimentaire, des animaleries des jardinerias, des Libre-service agricoles, des enseignes de bricolage et du e-commerce

Source: Panel Promojardin-Promanimal, traitement Les Echos Etudes, données provisoires

79 millions d'animaux de compagnie en France



Sources: Promanial, Facco, Odoxa

Prévision du nombre de magasins par enseignes pour 2028

	Aujourd'hui	D'ici 2028
	400	600
	174 (42 en France)	300
	39	200
	92	180
	75	150
	60	150
	4	150
	20	100
	22	50

2028 : + 2 400 Animaleries
2025 : 1500

L'ANIMALERIE

Le PRODAF vous propose une analyse du marché de l'animal de compagnie de 2018 à 2024, avec un focus sur la croissance de l'animalerie et une projection sur les années à venir :

Le marché de l'animal de compagnie de 2018 à 2024

	GSA	GSB	JARDINERIE	LISA	ANIMALERIE	INTERNET	TOTAL
2018	2224	115	717	466	417	570	4589
2019	2271	120	720	468	586	620	4787
2020	2326	123	728	507	588	750	5022
2021	2395	132	807	554	720	835	5443
2022	2613	134	729	600	849	884	5809
2023	2982	131	707	630	1023	937	6407
2024	3046	126	650	655	1160	996	6637

Les LISAS sont surévaluées de 100K au détriment du chiffre d'Internet.
(Depuis 2022, les Lisas et Jardineries sont compabilisées ensemble)

Évolution de marché global (tous circuits confondus)

Croissance constante du marché global : de 4,59 Mds € en 2018 à 6,64 Mds € en 2024, soit une progression de +44,6 % en 6 ans.

Accélération notable à partir de 2020, probablement en lien avec :

- La pandémie (augmentation des adoptions et achats en ligne),
- Le recentrage des consommateurs sur les animaux de compagnie,
- Une montée en gamme des produits.

Focus sur l'animalerie

Chiffre d'affaires Animalerie :

2018 : 417 M€
2024 : 1 164 M€

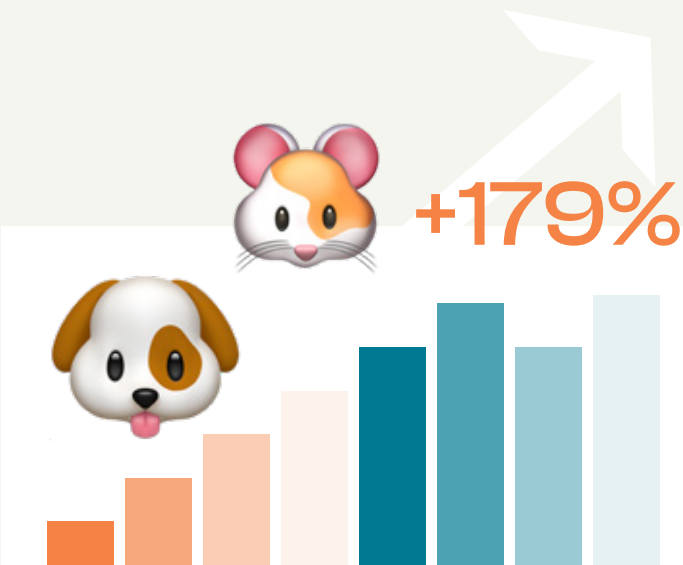
Par étapes :

2018-2019 : +169 M€ 1ère phase de progression
2020-2021 : stabilisation puis relance forte (+132 M€)
2022-2024 : accélération majeure (+315 M€ en 2 ans)

L'animalerie affiche la progression la plus spectaculaire sur la période, en termes de chiffre d'affaires :

En 2018, l'animalerie représentait 417 M€.

En 2024, elle atteint 1 164 M€, soit une hausse de +179 % en 6 ans.



ANIMALERIE 2023/2024

+ 13,4% de croissance

Famille	Animaleries 2023	Animaleries 2024	%
Total	1023	1160	13,4%
Chiens	581	656	13,0%
Chats	333	395	12,5%
Petit mammifère	58,9	60,3	2,4%
Oiseau	8,3	8	-3,6%
Basse-cour	6,1	5,4	-11,5%
Aquariophilie	27	27,1	0,5%
Bassin	0,4	0,4	0,0%
Terrariophilie	9	8	-11,1%

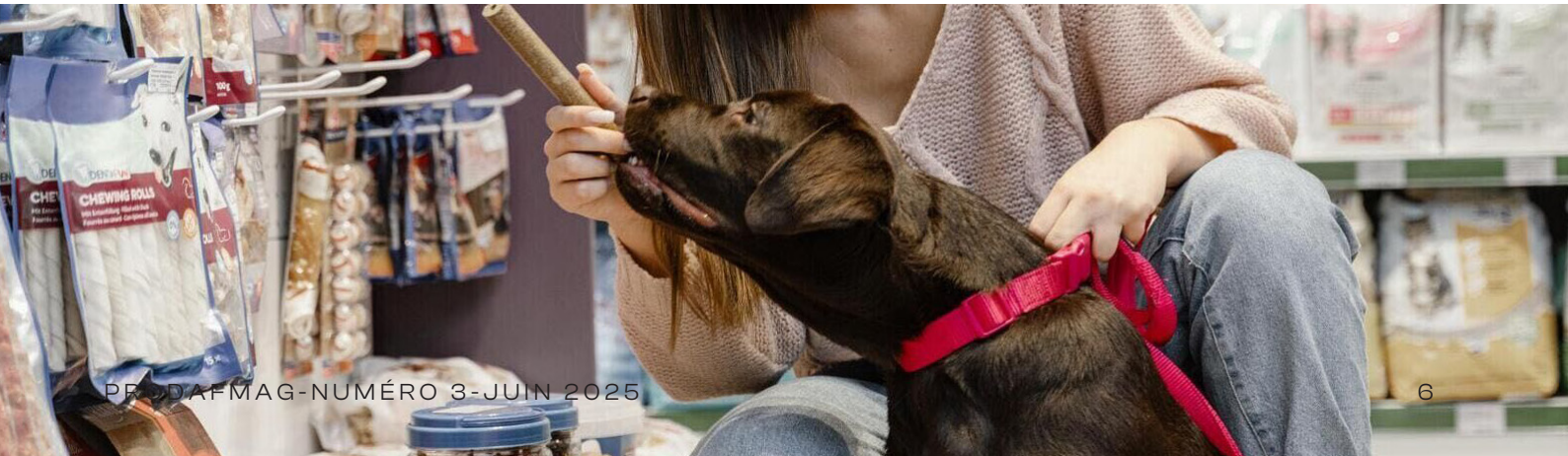
Projection 2025-2027 (estimation basée sur tendance actuelle)

Si la tendance actuelle continue (+100 M€/an en moyenne pour l’animalerie depuis 2022), on pourrait anticiper :
L’animalerie poursuit sa croissance à 2 chiffres.

Année	Prévision Animalerie
2025	~1260 M€
2026	~1360 M€
2027	~ 1460 M€

Conclusion

- 1. L’animalerie est le circuit à la plus forte croissance relative depuis 2018.
- 2. Elle a doublé Internet en 2024 et s’impose comme canal de référence premium.
- 3. Les consommateurs semblent rechercher expertise, conseil et proximité, que seule l’animalerie spécialisée offre.
- 4. Opportunité stratégique : renforcer les gammes exclusives, le service client, et la synergie avec l’e-commerce pour garder l’avance.



CQP VENTE CONSEIL ANIMALERIE



Dans un secteur en constante évolution, où les attentes des clients et le bien-être animal sont au cœur de notre métier, il est plus que jamais essentiel de valoriser nos compétences et de renforcer notre professionnalisme.

Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Vente Conseil en Animalerie, reconnu par la branche professionnelle, est bien plus qu'une simple certification. C'est un véritable levier de reconnaissance, qui vous permet de :

1. **Valider votre expérience** ou acquérir de nouvelles compétences concrètes en **vente, conseil, soins et nutrition animale**
2. **Gagner en légitimité** auprès de vos clients, de vos collègues, de vos fournisseurs... et de vous-même
3. **Évoluer professionnellement** dans votre entreprise ou dans le secteur animalier
4. **Renforcer la qualité de service** de votre point de vente, en contribuant à l'image d'excellence des magasins conseils animaux de compagnie.
5. **Rejoignez les nombreux professionnels** déjà certifiés, et devenez à votre tour un **acteur** encore plus engagé du monde animalier.

Contactez dès aujourd'hui le **PRODAF** pour entamer votre parcours vers le CQP Vente Conseil en Animalerie à : prodaf@prodaf.org

Que vous soyez salarié, responsable de rayon, manager, ou passionné souhaitant professionnaliser son parcours, ce diplôme est fait pour vous.

Avec le soutien du PRODAF, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, d'une formation adaptée à votre rythme (en présentiel ou à distance), et d'une prise en charge possible via les dispositifs de formation professionnelle.

Qu'est-ce que le CQP Vente en Animalerie ?

Il s'agit d'une **certification** attestant des compétences professionnelles d'un individu. La formation permet de **compléter ou d'approfondir ces compétences** si nécessaire.

Actuellement en phase expérimentale, ce CQP débouchera sur l'obtention d'un **diplôme reconnu par la branche professionnelle**, qui pourra être transformé en **diplôme d'État** après validation par France Compétences.

Le métier de vendeur conseil en animalerie

Le vendeur en animalerie joue un rôle essentiel pour le bien-être animal et la satisfaction client, au-delà de la simple vente. Ce métier nécessite de nombreuses compétences : **savoir vendre, bien connaître les animaux et leurs produits, assurer leurs soins, maîtriser une réglementation complexe et participer à la gestion du magasin.**

Deux formules possibles :

Formation groupée sur **4 mois**

Formation étalée sur un an (obligatoire pour cette modalité)

Durée : **390 heures de formation complète**

À qui s'adresse la formation ?

Salariés en contrat de professionnalisation
Salariés déjà en entreprise
Recrutement (CDD ou CDI) de nouveaux collaborateurs dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Financement

Frais de formation pris en charge par **l'OPCO EP**
Autres frais pris en charge par l'OPCO uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés

LABEL EXCELLENCE ANIMALERIE

Charte d'engagement

Le PRODAF ont élaboré avec des professionnels de l'animalerie et le certificateur SOCOTEC, une labellisation visant à engager toute la filière dans une démarche de qualité et de responsabilité sociétale vis-à-vis des animaux domestiques.

5 engagements : Un processus de labellisation clair et indépendant

- I. BIEN ETRE ANIMAL RESPECTE
- II. PROFESSIONNELS ENGAGES
- III. ESPACE ADAPTES
- IV. PRODUITS DE QUALITE
- V. SERVICE DEDIES

4 thèmes et plus de 80 critères

- I. ORGANISATION DU POINT DE VENTE ANIMALIER
- II. ANIMATION D'UN UNIVERS ANIMALIER
- III. VENTE EN ANIMALERIE
- IV. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT EN ANIMALERIE

Evaluation par un organisme certificateur indépendant
Label obtenu pour 3 ans et validée par le PRODAF.



Mettre en lumière l'engagement des professionnels du secteur

Au-delà de son rôle d'information auprès du grand public, ce label vise à valoriser les efforts des professionnels investis dans une démarche d'amélioration continue pour le bien-être animal.

La vente d'animaux est une activité strictement encadrée, maîtrisée par des équipes hautement qualifiées disposant d'un savoir-faire spécifique. Les métiers de l'animalerie bénéficient par ailleurs de formations officielles reconnues par l'État et le ministère de l'Agriculture.



Affirmez votre savoir-faire, faites reconnaître votre engagement :

Obtenez le label Excellence Animalerie

Contactez le PRODAF
prodaf@prodaf.org / 01 40 40 25 03

L'ACTUALITÉ SOCIALE

Revalorisation du SMIC

Grille des Salaires 2025 : **+3%**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051031963>

A compter du 1er mai 2025, les salaires minimaux conventionnels sont augmentés et portés à : ----->

Accord collectif national de la branche des fleuristes de la vente et des services des animaux familiers relatif au classement professionnelles

de la Branche, réunis en CMPPNI, sont convenus d'actualiser et modifier l'accord collectif national de la branche des Fleuristes, de Vente et des services des animaux familiers relatif aux classifications professionnelles en date du 19 janvier 2018 étendu.

Avenant n°1 à la convention relative à la collecte de la contribution au financement du paritarisme.

Par le présent avenant, l'ADPFA souhaite modifier les modalités de collecte de la contribution au financement du paritarisme effectué par l'organisme assureur initialement choisi : KLESIA Prévoyance.

Avenant n°2 à la convention de labellisation

Organiser les relations entre les Organisations Syndicales Patronales d'une part, et les organismes assureurs labellisés, d'autre part, sur le suivi du régime de prévoyance et de frais de santé conventionnel.

Avenant n°4 à l'accord du 14 juin 2017 relatif à la formation professionnelle sur le financement de la formation professionnelle dans la branche des fleuristes vente et services des animaux familiers

Les partenaires sociaux de la Branche souhaitent préciser, dans le présent avenant, les modalités de financement de la formation professionnelle, et plus particulièrement celles concernant la contribution conventionnelle, son taux, sa collecte et l'affectation des fonds ainsi collectés.

NIVEAU	ECHOLON	COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL
I	1	110	1854,36€
	2	120	1864,66€
	3	130	1874,96€
II	1	210	1885,27€
	2	220	1895,57€
	3	230	1905,87€
III	1	310	1916,17€
	2	320	1926,47€
	3	330	1936,78€
IV	1	410	1947,08€
	2	420	1988,29€
	3	430	2029,49€
V	1	510	2127,36€
	2	520	2240,69€
	3	530	2359,16€
VI	1	610	2477,63€
	2	620	2652,77€
	3	630	2910,32€
VII	1	710	3646,91€
	2	720	3852,95€
	3	730	4017,78€

Les organisations patronales



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES ARTISANS
FLEURISTES



PRODAF

Syndicat des professionnels de l'animal familial

Les organisations de salariés



Partout en France,
faites confiance
aux Professionnels
de l'animal familier.



Dans plus de 1500 **magasins conseil spécialisés**, des experts **qualifiés, engagés, solidaires et passionnés** qui sauront vous **informer** et vous **accompagner** pour le plus grand **bonheur** de votre **animal** !

Dans nos magasins conseils spécialisés, adoptez en toute sécurité et en toute sérénité :



Des animaux de compagnie issus d'élevages respectueux de l'environnement et du bien-être animal.
(établissements rigoureusement sélectionnés selon la réglementation)



Une traçabilité et un suivi vétérinaire.



Des conseils d'animaliers passionnés, diplômés et qualifiés.



Un service de proximité avec le souci constant du bien-être animal.



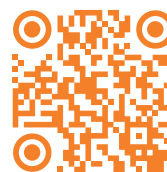
Une adoption responsable et réussie.

Le **PRODAF** est l'organisme professionnel qui défend et représente tous les acteurs de la filière animal.



Découvrez les métiers de nos
magasins conseils spécialisés
animaux de compagnie

Devenez
adhérent



PRODAF

Syndicat des professionnels de l'animal familier

Suivez-nous     www.prodaf.org



***Une nouvelle aide* pour
soutenir les entreprises et
leurs apprentis !***

Les partenaires sociaux de la Branche des fleuristes, de la vente et des Services des animaux familiaux ont décidé de la prise en charge de la part salariale de la cotisation Apprentis et Contrat de professionnalisation par le fonds de solidarité du régime Frais de Santé.

Vous n'avez rien à faire, le paramétrage se fait automatiquement dans la DSN !

***Cette aide financière est dédiée aux entreprises adhérentes au régime conventionnel Frais de santé chez KLESIA Prévoyance.**

KLESIA Pro vous propose des services et produits d'assurance santé et prévoyance. Nos solutions sont réalisées avec les représentants de votre secteur d'activité, et ce, sans but lucratif. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté à votre situation, pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

KLESIA Pro s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
MÉTIERS DU
COMMERCE **Pro**